

Référence : SR/MR/NL/DB/22/C-493

Tours, le 12 Juillet 2022

DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction du Personnel

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2022 – 113

**OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS**

Un concours externe sur titres pour l'accès au grade d'Adjoint des Cadres Hospitaliers est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants dans la Branche « **Gestion Administrative Générale** » :

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS (37)..... 6 postes

Le **concours externe** sur titres d'Adjoint des Cadres Hospitaliers est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins de niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

Pour le concours externe sur titres d'Adjoint des Cadres Hospitalier :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique :

- Dans l'hypothèse où le concours est ouvert dans les deux branches mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, celle pour laquelle il souhaite concourir ;
- Dans le cas d'un concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

Référence : SR/MR/NL/DB/22/C-493

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;

7° Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2).

Le **concours externe** sur titres est constitué d'une **phase d'admissibilité** et d'une **épreuve d'admission**.

La phase **d'admissibilité** du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

L'**épreuve d'admission** au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury.

L'entretien à caractère professionnel se compose :

- D'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;
- D'un échange avec le jury à partir, d'une part, de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche pour laquelle le candidat concourt et portant sur le programme mentionné pour la branche concernée au I ou au II de l'annexe I du présent arrêté (durée 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès du Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Poste : 7.36.96), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le Vendredi 16 Septembre 2022 à 17h00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37 044 TOURS CEDEX 9.

À Tours, le 12 Juillet 2022

La Directrice-adjointe des Ressources Humaines,

Marion RENAUT

